

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 sept. 2020

Non validé

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs. ....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>10</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	10
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	18
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii .....	21
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii .....	23
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1) .....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a .....	26
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i .....	29
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	30
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i.....	31
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d.....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a.....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c.....	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d.....	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b.....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c.....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a.....	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b.....	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c.....	63
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b.....	65
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c.....	67
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible)	

doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii .....	70
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	71
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii .....	72
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	74
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii.....	75
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	77
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii .....	78
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	79
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii .....	80
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	81
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii .....	82
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	84
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b .....	85
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a .....	87
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12 .....	90
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	92
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	93
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	94
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	95
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	98
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	98
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	99
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé .....	100
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE) .....	103
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles .....	104
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>105</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES .....</b>	<b>108</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>110</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>113</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>114</b>
SAS Capital-Investissement.....	114
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>	<b>119</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>121</b>
10.1. Grands projets.....	121
10.2. Plans d'action communs.....	124
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>127</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	127

11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	128
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	128
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	128
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	129
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>130</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	130
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	132
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>133</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>134</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	134
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	134
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	134
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 134	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	135
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées .....	135
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>136</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>137</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>138</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)].....</b>	<b>139</b>
	<b>Documents .....</b>	<b>140</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>141</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 de la Martinique est adopté le 18 décembre 2014, depuis son adoption, des modifications ont été apportées.

Au 31 décembre, le niveau d'avancement du programme s'élève à 317 M€ de FEDER/FSE (programmation), soit 61% de la maquette. Cette moyenne recouvre une situation différenciée selon les différents axes, le taux de réalisation est de 38%.

#### **Axe 1**

L'AG a fait le choix d'ouvrir en 2018 deux DAS en incubation qui sont :

- L'Economie du vieillissement
- L'Energie renouvelable

Un deuxième appel à projets « Innovation et e-s@anté » a été lancé en 2018. 7 dossiers ont été déposés, 6 ont été programmés en 2019.

Un total de 10 opérations ont été programmées pour un cout de 6M€ et 3 M€ de subvention FEDER. La structure des dossiers par DAS est la suivante :

- Valorisation économique des produits issus des ressources endogènes et filières intégrées : 2 dossiers
- Edition de services et applications numériques et logicielles : 7 dossiers
- Méthodes et outils de régulation des relations sociales : 1 dossier

Les 2 dossiers du DAS Valorisation économique des produits issus des ressources endogènes et filières intégrées représentent 53% du CT des dossiers programmés.

Un appel à projet sera lancé en 2020 sur le DAS « Economie du vieillissement ».

#### **Axe 2**

3 opérations ont été sélectionnées en 2019 dont projet de déploiement du THD pour un coût total de

108M€.

### Axe 3

#### Mesure 3.1

La mesure est soumise à la validation du STDEII. Le STDEII a été validé second semestre 2017.

5 dossiers sont en portefeuille pour un coût global de 19,4 M€ et 5,9 M€ de FEDER dont 1 a été programmé pour un coût global de 5 M€ et 2,5 M€ de FEDER.

Il s'agit de la construction d'une pépinière agro transformation avec une capacité de 120 entreprises.

Un dossier est en cours d'instruction: la création du Parc d'activité Nord Caraïbe qui cible les sociétés et projets relatifs à la transition énergétique et l'innovation. Il se monte à **1.2 M€**. 20 Entreprises nouvelles pourraient en bénéficier.

Un projet a été abandonné (aménagement de la zone d'activité de MAUPEOU) du fait de sa bonne rentabilité.

Deux autres projets restent à instruire dont le dossier de l'IPHE de Maupeou qui vise aussi les entreprises nouvelles (**6 M€**).

#### Mesure 3.2

##### Bilan des Instruments Financiers sur la 3.2.1

L'Assemblée Plénière de la CTM de juin 2018 a validé le principe de création d'un fonds de fonds JEREMIE destiné à mettre en œuvre les instruments de capital-investissement, de garantie et de prêts pour un coût total de 33,84 Millions €.

Une modification de la stratégie de mise en œuvre des instruments financiers est intervenue et a été validée par l'Assemblée plénière de la CTM en juillet 2019. Les instruments de prêt ont été extraits du Fonds JEREMIE. Ce dernier conserve uniquement la structuration et la mise en œuvre des instruments de capital-investissement et de garantie. Le coût de l'opération est revu à un montant de 26,28 Millions €.

La programmation du dossier a été validée en assemblée plénière en décembre 2019, la phase de sélection du prestataire interviendra en 2020.

16 opérations ont été programmées pour la sous-mesure 322 pour un montant de 30,6 M€ de cout total représentant un montant de FEDER de 6,4M€.

Sur ces opérations, les projets de l'agro alimentaire sont les plus volumineux. A ce titre une opération à elle seule représente 48% du montant programmé pour cette sous mesure en 2019; Il s'agit de l'extension de la Brasserie Lorraine.

### **Sous mesure 3.2.3 Produits et services numériques des entreprises**

3 dossiers ont été programmés pour un cout total de 2 M€ et une participation FEDER de 600 k€.

## **Axe 5**

### **Mesure 5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs**

3 opérations ont été programmées sur cette mesure en 2019 pour un montant total global de 11 M€ et FEDER de 4 M€ . Pour ses trois opérations le nombre d'individus bénéficiant de mesure de protection est de 8 750 personnes.

Les réunions trimestrielles organisées depuis 2018 avec la DEAL (Plan Séisme Antilles) sont suivis d'effet et permettent d'évaluer les difficultés rencontrées par les porteurs et le potentiel de dossiers qui seront déposés

Au niveau de la certification, 3 opérations ont fait l'objet d'un montant global de remontées de dépenses de 39 M€ sur l'année 2019.

Enfin, 6 nouveaux dossiers ont été déposés dans l'année, sur ces 6 demandes, 3 ont fait l'objet d'un classement sans suite.

## **Axe 6**

### **Mesure 6.4**

6 dossiers de demande ont été déposés sur la période. Sur ces 6 dépôts, deux ont été programmés pour un CT de programmation d'un montant de 6 M€ et en FEDER 4 M€.

Plusieurs réunions durant l'année ont été organisées avec différents porteurs, à l'exemple, de la ville du Saint Esprit, de la direction du patrimoine de la CTM ou de la sous-préfecture du Marin pour faire émerger des projets.

## **Axe 7 - Transport**

Un projet relevant de la sous mesure Extension du TCSP sera déposé. Plusieurs réunions ont été mises en place pour analyser l'éligibilité de l'opération.

## **Axe 8 (2)**

### **Mesure 8(2)1 Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène**

Sur l'année 2019, la programmation et le dépôt des dossiers de demande a été accéléré. En effet, durant cette période, 8 dossiers ont été déposés et 6 ont été programmés dont 4 relatifs aux EAT. Ces 6 dossiers comptabilisent en CT un montant de 8 M€ et en FEDER un montant de 4 M€.

En termes de certification, il y a eu un montant global de remontée de 2 M€. Du fait de l'accélération de la programmation, la certification devrait être plus conséquente l'année prochaine..

## **Axe 9**

### **Mesure 9.1**

Pas de nouvelle opération programmée et pas de nouveau dépôt enregistrés en 2019. La seule opération programmée connaît un grand nombre de difficultés (squatteur, BEFA (bail en état futur d'achèvement non signé)) sur l'année 2019 le chantier a été arrêté, l'opération devrait reprendre en juin 2020. Le reste FEDER à programmer est d'un montant de 2 M€, deux dossiers sont en instruction. En 2020 des rencontres avec le CHU Centre Emma VENTURA seront programmés

400 000€ de dépenses ont été certifiés sur l'année.

### **Mesure 9.2**

La mesure 9.2 a été, en 2019, identifiée comme mesure à valoriser. En septembre une rencontre a été organisée à destination des porteurs potentiels pour être sensibilisés sur la possibilité d'émarger à cette mesure. en 2019, 4 dossiers ont été déposés, deux ont été programmés pour un CT global de 3 M€ et en montant FEDER de 1 M€.

En termes de certification, 650 k€ en CT ont été certifiés.

## **Axe 10(2)**

### **Mesure 10(2).1**

La mesure a été en 2019 identifiée comme mesure à valoriser. Elle a été ouverte à toutes les structures pédagogiques de formation de Martinique

Aussi, il fut organisé sur la période de juin à septembre, des réunions à destination de porteurs

désireux d'émarger à cette mesure.

En 2019, 2 opérations programmées ont été soldées avec un taux de réalisation à 86% et 101%.

Sur cette période, un dossier a été déposé et a reçu un avis défavorable du fait du non-respect des objectifs fixés par la mesure.

Non validé

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Innovation pour la croissance	<p>Le niveau de programmation pour cet axe est de 57% de FEDER. A travers les opérations retenues, 48 entreprises sont engagées dans des programmes de coopération avec des organismes de recherche.</p> <p>Les opérations répondent au cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) qui se décline en 6 domaines d'activités stratégiques (DAS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et de la prévention des risques majeurs</li> <li>- Edition de services et applications numériques et logicielles</li> <li>- Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales</li> <li>- Méthodes et outils de régulation des relations sociales</li> <li>- Economie du vieillissement</li> <li>- Energies renouvelables.</li> </ul> <p>21 projets ont été programmés pour un coût total de 10,7 M€ et une participation FEDER de 6,3 M€. Ces dossiers concernent en majorité les DAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Valorisation économiques de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales » dans les secteurs de l'agroalimentaire, les écosystèmes marins côtiers, l'agroécologie, la biodiversité, la cosmétique</li> <li>- « Edition de services, applications numériques et logicielles » dans le secteur de la santé</li> </ul> <p>Appel à projets: un appel à projets dans le domaine de l' « Economie du vieillissement » a été lancé le 14 novembre 2019.</p> <p>A ce jour, il y a 7 dossiers en portefeuille, pour un coût total de 5,9 M€ et une sollicitation FEDER de 3,3 M€.</p>
10(1)	Elévation des compétences pour l'emploi	Le taux de programmation de cet axe est relativement satisfaisant : 70% de la maquette financière.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>35 dossiers sont programmés pour un CT de 33 M€ dont 22 M€ de FSE.</p> <p>Ces dossiers concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Programmes de Formation de la CTM</li> <li>- La formation tout au long de la vie des actifs au travers d'actions de formation diplômantes ou qualifiantes à destination des salariés, demandeurs d'emploi porté par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Martinique Formation, la Croix Rouge Française, MIC Formation, ADN Formation...</li> <li>- Les bourses sanitaires et sociales</li> </ul> <p>6 dossiers sont en cours d'instruction pour un coût total de 3M€ et une sollicitation FSE de 2 M€.</p>
10(2)	Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 53 % de la maquette financière.</p> <p>3 projets ont été programmés, permettant de renforcer l'accueil en hébergement et la formation du RSMA-M pour un coût total de 14 629 510,23€ et une participation FEDER de 4 209 384,98€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- centre de formation professionnelle</li> <li>- bâtiments destinés à l'hébergement, l'instruction générale, la gestion et l'encadrement de 400 stagiaires de la formation professionnelle du RSMA-M</li> <li>- construction d'un terrain multisports</li> </ul> <p>Ces investissements permettront de doubler la capacité d'accueil de jeunes bénéficiant d'une formation organisée par le RSMA.</p> <p>13,8 M€ de dépenses ont été certifiées sur cet axe.</p>
11	Performance administrative (FSE)	<p>Le taux de programmation de cet axe est relativement satisfaisant : 73% de la maquette financière. Cette mesure est dédiée à l'amélioration de la performance administrative de la Collectivité Territoriale de Martinique pour une meilleure qualité du service rendu aux citoyens.</p> <p>Au terme de la réflexion menée au sein des services de la DGA RH, 3 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 4,1M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Plan de formation des agents de CTM</li> <li><input type="checkbox"/> Atout évaluation</li> <li><input type="checkbox"/> Cap Performance</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	Trois dossiers portant sur les rémunérations et loyers ont été programmés pour un coût total de 20,6 M€ et une participation FEDER de 15,5 M€. A ce jour, 4 M€ de dépenses ont été certifiées. Deux autres dossiers seront programmés en 2020. Ils permettront de prendre en compte les autres frais liés à la mise en œuvre des FESI (évaluation, communication, formation) pour un coût total de 2,1M€ et une sollicitation FEDER 1,6 M€.
13	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	Deux dossiers « rémunérations et loyers 2016-2020 » a été programmés pour un coût total de 3,3 M€ et une participation FSE de 2,6 M€ soit 84% de la maquette. A ce jour, 1 M€ de dépenses sont certifiées.
2	TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion	<p>Le taux de programmation de cet axe est très satisfaisant (93%) et est essentiellement lié à la programmation du Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD).</p> <p>Mesure 2.1.1 « Assurer l'équité numérique du territoire » La réalisation du GPE THD s'étalera jusqu'en 2022 pour un budget global de 183 M€ avec un montant éligible retenu de 108 M€ et une participation FEDER de 34,5 M€. Ce projet prévoit le raccordement d'environ 100 000 prises. La demande de GPE a été approuvée par la Commission le 13 juin 2019. (cf note détaillée jointe)</p> <p>Mesure 2.2.1 « Augmenter l'offre de services publics numériques » 7 projets ont été programmés pour un coût global de 4,9 M€ et une participation FEDER de 1,9 M€</p>
3	Performance et compétitivité pour la croissance	<p>L'instruction des dossiers au titre de cet axe a permis à ce jour la programmation de 105 dossiers pour un coût global de 179,2M€ et une participation FEDER à hauteur de 44,9 M€. Le taux de programmation de cet axe est de 43% et est essentiellement lié à la dynamique enregistrée sur les mesures relatives à la structuration et diversification de la production et au soutien à l'industrie touristique.</p> <p>Mesure 3.1 « Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil » Un dossier a été programmé pour un coût global de 5 M€ et une participation FEDER de 2,5 M€.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Il s'agit de la construction d'une pépinière agro transformation.            Mesure 3.2 « Offre de financement et de structuration et diversification de la production »</p> <p>296 entreprises ont bénéficié d'un soutien sur cette mesure dédiée aux investissements productifs. La CTM a délibéré le 19 juillet 2019 de la nouvelle stratégie sur les outils financiers. Deux outils ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un fonds de fonds JEREMIE pour un coût total de 26,28 M€ et 15 M€ de FEDER</li> <li>- un fonds de prêts d'honneur de 3,81M€ pour 2,395 M€ de FEDER destiné à la fois aux personnes éloignées de l'emploi et aux entreprises</li> </ul> <p>Les dossiers ont été déposés le 23/08/2019 au guichet unique.            Sous-mesure 3.2.2 « Structuration et diversification de la production »            La mesure 3.2.2 représente 62% de la programmation de l'axe. 58 opérations sont programmées pour un coût total de 107,8 M€ et une participation FEDER de 26 M€.            Les entreprises d'agro-transformation sont les plus représentées (38% des entreprises) et correspondent bien aux filières stratégiques identifiées au PO.)</p>
4	Réponses à l'urgence énergétique	<p>Le niveau de programmation de cet axe est de 59%.</p> <p>Mesure 4.1 : « Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique »            A ce jour, 6 dossiers sont programmés pour un coût total de 44,9 M€ et un montant FEDER de 9,6 M€. Ces opérations concernent principalement le déploiement du programme d'équipements en chauffe-eau solaire individuel (17 500 installations prévues entre 2017-2020), qui représente à lui seul 31,7 M€ en coût total, ainsi que la filière photovoltaïque associée à des mesures d'efficacité énergétique.</p> <p>Mesure 4.2 : « Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les infrastructures publiques y compris les bâtiments publics »            Cette mesure ne concernait initialement que les logements sociaux et les logements privés dégradés situés tous deux dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments publics.</p> <p>Suite à la modification du programme validée le 19 décembre 2019, la rénovation des infrastructures d'éclairage public est devenue éligible à la mesure 4-2.            Ainsi, un premier dossier porté par le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) a été programmé pour un montant de 27,5 M€ avec une participation du FEDER de 12,5M€.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
5	Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels	<p>Le taux de programmation est de 39% de la maquette.</p> <p>Mesure 5.1 « la réduction de coûts d'accès à l'internet »  Cette mesure est directement liée au Grand Projet Européen Très Haut Débit.  Le projet d'acquisition de capacité internet afin de réduire les surcoûts de connexion internet pour l'ensemble des 68 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, porté par la CTM sera déposé en 2020. Il devrait consommer l'ensemble de l'enveloppe.</p> <p>Mesure 5.2 « Augmenter le taux de survie des entreprises par compensation de leur surcoût »  312 opérations pour 81,5 M€ de coût total ont été programmées (30,4 M€ de FEDER).  L'ensemble des secteurs productifs est concerné par l'« aide au fret de matières premières ». Si les entreprises d'agro-transformation sont très représentées, on constate une bonne présence des petites entreprises qui bénéficient d'un taux bonifié (+ 5%).</p> <p>Mesure 5.3 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques majeurs naturels  7 opérations relatives au confortement parasismique des écoles et lycées ont été programmées sur cette mesure pour un coût global de 76,2 M€ et une participation FEDER de 30,3 M€ (soit 65% de l'enveloppe). La réalisation de ces opérations permet de sécuriser 11 822 personnes.  La Commission a approuvé la création d'un nouvel objectif spécifique sur l'axe 5 RUP : OS 5.5 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques des algues sargasses le 8.10.2019. Il s'agit de financer les dépenses de fonctionnement liées au ramassage et au transport des algues, ainsi que la maintenance des barrages et la supervision des opérations.</p>
6	Préservation et valorisation de l'environnement	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 59% de la maquette. Il est essentiellement lié à la programmation du Complexe Environnemental du Petit Galion au Robert.</p> <p>Mesure 6.1 : « Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées »  A ce jour, cette mesure a fait l'objet de la programmation de trois opérations. Pour l'année 2020, les perspectives de programmation concernent 4 nouvelles demandes d'aides déposées par le SMTVD et inscrites au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique: pour un cout total de 14 M € et une enveloppe FEDER de 4,6 M€</p> <p>Mesure 6.2 : « Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable » et Mesure 6.3 « Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées »  Sur le volet « eaux usées », deux opérations ont été programmées pour un global de 8,9 M€ et une participation FEDER de 2,8 M€. Les perspectives de programmation concernent une dizaine de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>nouvelles demandes venant principalement de la CACEM, et portant sur le volet « eaux usées » pour 4 M€ et 2,5 M€ de FEDER.</p> <p>et sur le volet « eau potable », pour 3,5 M€ et 1,7 M€ du FEDER.</p> <p>Mesure 6.4 « Valorisation du patrimoine naturel et culturel »</p> <p>A ce jour, 7 opérations (2 sur le volet connaissances, et 5 sur le volet investissements) ont été programmées au titre de la valorisation du patrimoine naturel, pour un coût total de 7 M€ et une aide FEDER cumulée de 3,7 M€.</p> <p>Cette programmation intègre 3 opérations visant la réduction des nuisances environnementales causées par les échouages des algues sargasses sur le milieu (plages, récifs, mangroves..., faune et la flore marines et côtières) dont le principe et la mise en œuvre ont été introduits dans le PO et le DOMO.</p>
7	Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité	<p>Le taux de programmation de cet axe est satisfaisant et correspond à 80% de la maquette.</p> <p>Mesure 7.1 : « Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises »</p> <p>Deux opérations sont programmées sur cette mesure pour un coût total global de 113,2 M€ et une participation FEDER de 35 M€.</p> <p>Le dossier de modernisation et d'extension des installations et des infrastructures aéroportuaires pour un coût total 63, 2 M€ et une participation FEDER 19 M€. A ce jour, 35 M€ de dépenses ont été remontées soit un taux de réalisation financière de 55%. La défaillance du principal prestataire fait courir un risque de retard dans la réalisation des travaux.</p> <p>Le dossier portant sur l'extension de la Pointe des Grives pour un coût total de 50 M€ et une participation FEDER de 16 M€. Ce dossier connaît un retard dans le démarrage des travaux suite à la prise en compte de nouvelles contraintes environnementales.</p> <p>Mesures7.2 «Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés »</p> <p>3 marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ont été notifiés pour un montant total de 1 135 005 € HT et font l'objet d'un dossier de demande de subvention FEDER qui sera finalisé début 2020.</p> <p>Parallèlement à ces études des extensions du TCSP, une première phase d'études et de travaux a été lancée par la CTM pour l'insertion du TCSP au droit du giratoire de Mangot-Vulcin au Lamentin.</p> <p>Cette première phase, fait l'objet d'un dossier de demande de subvention FEDER.</p> <p>Le dossier d'un montant total inchangé de 30 507 500,00 € HT, sera finalisé début 2020.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
8 (1)	Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 37% de la maquette financière (hors IEJ).</p> <p>21 dossiers sont programmés pour un volume global de 16,7 M€ dont 11,2 M€ de FSE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 opérations relatives à l'emploi des jeunes, portées par l'association Cé Cédille ;</li> <li>- 16 opérations d'accompagnement des créateurs d'entreprises, portées par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), Initiative Martinique , Réseau entreprendre Martinique, MIC Formation, Kaleidoscope, Martinique Développement, AADCP (Accompagnement et le Développement des Compétences Professionnelles) et la Mission Locale Nord Martinique ;</li> <li>- 1 opération portant sur le programme de formation professionnelle des jeunes de la Collectivité Territoriale de la Martinique ;</li> <li>- 1 opération relative à la mobilisation socio professionnelle des jeunes visant à garantir leur insertion par leur retour vers l'emploi portée par la Croix-Rouge Française.</li> <li>- 1 opération sur le Championnat Territorial des apprentis de la Collectivité Territoriale de Martinique</li> </ul> <p>La CTM met en place de plus en plus de formations sans distinction d'âge pour les participants, ce qui a eu pour effet d'une plus faible proportion de formations spécifiques pour les jeunes.</p> <p>Le taux de programmation de cet axe 8(1) IEJ est de 66% de la maquette financière.</p> <p>Une opération est programmée sur cette mesure. Il s'agit du projet Atout Inclusion pour un coût total de 6,6 M€ qui vise l'accompagnement renforcé de 400 jeunes très éloignés du marché de l'emploi.</p> <p>Un appel à projets a été lancé le 25 octobre 2019 pour une date limite de transmission des dossiers le 24 janvier 2020.</p>
8 (2)	Développement endogène des territoires	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 39% de la maquette financière.</p> <p>10 dossiers ont été programmés pour un montant de 14,6 M€ dont 6,7 M€ de FEDER. Les collectivités soutenues sont les communes de Sainte-Anne, des Anses d'Arlet, des Trois-Ilets et de Saint-Pierre, Schœlcher et Cap Nord Martinique.</p> <p>A ce jour, 6 villes concernées par les EAT ont été rencontrées. 13 dossiers sont en cours d'instruction ou en cours de programmation pour une sollicitation FEDER de 3,4 M€. Ces projets</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		concernent les EAT des communes des Anses d'Arlet, Sainte-Anne, Vauclin, Trinité et Diamant.
9	Attractivité et inclusion dans les territoires	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 47% de la maquette financière.</p> <p>Mesure 9.1 « Amélioration de l'offre en équipements des personnes âgées »  La demande de modification du PO a permis la programmation de la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Joseph pour un montant total de 13 M€ et une participation FEDER de 5 M€.  Grace à cette seule opération d'une superficie de 4 428m<sup>2</sup>, l'indicateur de réalisation à 2023 est atteint (cible 2 100m<sup>2</sup>). Elle permet de créer 63 ETP. 1,2 M€ de dépenses ont été certifiées.</p> <p>Deux dossiers sont par ailleurs en instruction pour un coût global de 2,5 M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet d'extension de l'établissement EHPAD de 11 chambres pour une sollicitation FEDER de 350 000 €.</li> <li>- Un projet d'investissement pour la modernisation et la pérennisation d'une maison de retraite médicalisée pour une sollicitation de FEDER de 511 000€</li> </ul> <p>Mesure 9.2 « Amélioration de l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée »  4 opérations ont été programmées pour un montant global de 11,2 M€ et une participation FEDER de 3,9M€. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'une médiathèque, pour un montant total de 4,6 M€ dont une participation FEDER de 1,6 M€</li> <li>- la construction d'une piscine communautaire pour un montant de 4 M€ dont part FEDER de 1 M€. Cette opération est terminée, 3 M€ de dépenses ont été certifiées en 2019.</li> <li>- l'aménagement d'un espace de proximité ludique, culturel et sportif polyvalent pour un montant total de 0,5 M€ dont 0,3M€ de FEDER (niveau de réalisation 10%).</li> <li>- les travaux de modernisation infrastructure sportive pour un montant total de 2 M€ dont 1M€ de FEDER.</li> </ul>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	50,00			45,00			Au 31/12/2017, un seul projet a été programmé sur l'axe, cependant le résultat de l'appel à projet a fait émerger des projets permettant d'atteindre la cible de 2023, ces dossiers sont programmés en 2018 et ont un début de réalisation en 2018.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	50,00			46,00			L'objectif à 2023 sera revu à la hausse dans la prochaine modification de programme.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	6,00			2,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	6,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	45,00			1,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	45,00			1,00			1,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	2,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits	2,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		nouveaux pour le marché									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	entreprises	Moins développées	10,00		72,00			La cellule partenariale chargée de suivre cet indicateur n'est pas opérationnelle. Un processus a débuté en 2017 pour la créer. Les valeurs 2016 et 2015 sont les nombres de projets accompagnés par la Technopole de la CACEM

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes					40,00		54,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						9,00	8,00	1,00				3,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						26,00	11,00	15,00				0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						436,00	212,00	224,00				49,00	27,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 500,00			370,00	170,00	200,00	0,11			7,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						297,00	126,00	171,00				13,00	11,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						230,00	87,00	143,00				16,00	4,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						228,00	88,00	140,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						162,00	56,00	106,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						30,00	15,00	15,00				4,00	2,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						94,00	28,00	66,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	6,00	5,00	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	60,00	22,00	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	60,00	22,00	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	55,00	71,00	17,00	40,00	41,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	36,00	45,00	17,00	59,00	18,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	34,00	16,00	0,00	45,00	54,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	2,00	0,00	17,00	49,00	67,00	7,00	20,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	2,00	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	7,00	10,00	0,00	14,00	21,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						Qualitative
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						Qualitative
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						Qualitative
			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 766,00	0,00	0,00	1 082,00	436,00	646,00	0,29			11,00	2,00	9,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				682,00	295,00	387,00				9,00	1,00	8,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				66,00	23,00	43,00				2,00	0,00	2,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				53,00	12,00	41,00				1,00	0,00	1,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				422,00	155,00	267,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				221,00	127,00	94,00				4,00	2,00	2,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				178,00	76,00	102,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				89,00	30,00	59,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				299,00	144,00	155,00				1,00	1,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				735,00	281,00	454,00				1,00	0,00	1,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				479,00	179,00	300,00				11,00	1,00	10,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				179,00	29,00	150,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				24,00	8,00	16,00				1,00	0,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				529,00	166,00	363,00				7,00	0,00	7,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				4,00	1,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				628,00	238,00	390,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 560,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	374,00	174,00	200,00	168,00	79,00	89,00	473,00	167,00	306,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	275,00	133,00	142,00	88,00	44,00	44,00	299,00	116,00	183,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	22,00	6,00	16,00	21,00	8,00	13,00	21,00	9,00	12,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	17,00	1,00	16,00	18,00	5,00	13,00	17,00	6,00	11,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	80,00	39,00	41,00	113,00	43,00	70,00	104,00	28,00	76,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	65,00	40,00	25,00	52,00	35,00	17,00	84,00	42,00	42,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	48,00	15,00	33,00	36,00	11,00	25,00	61,00	35,00	26,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	36,00	10,00	26,00	15,00	6,00	9,00	33,00	13,00	20,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	134,00	66,00	68,00	45,00	27,00	18,00	85,00	43,00	42,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	213,00	98,00	115,00	161,00	72,00	89,00	332,00	99,00	233,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	117,00	52,00	65,00	70,00	28,00	42,00	162,00	58,00	104,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	57,00	8,00	49,00	46,00	5,00	41,00	76,00	16,00	60,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	8,00	2,00	6,00	5,00	4,00	1,00	8,00	2,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	187,00	71,00	116,00	106,00	34,00	72,00	220,00	59,00	161,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	221,00	92,00	129,00	114,00	46,00	68,00	250,00	85,00	165,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		479,00			302,00			598,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	56,00	14,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	11,00	1,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	125,00	45,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	16,00	8,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	33,00	15,00	18,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	5,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	34,00	7,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	28,00	12,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	119,00	40,00	79,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	9,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	43,00	15,00	28,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		181,00			0,00		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												

Non validé

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00						Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00						Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00						Il n'y a aucune programmation.
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00						Il n'y a aucune programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	4 360,00			3 533,00	2 471,00	1 067,00	2 621,00	1 861,00	765,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	9 000,00			9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	1 672,00	630,00	258,00	789,00	576,00	213,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.1 - Améliorer l'emploi chez les jeunes qui en sont les plus éloignés par des équipements visant leur insertion professionnelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	%	Moins développées	50,00	2012	51,00			Donnée non disponible en 2018; cette valeur est extraite d'un rapport de l'INSEE

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans			50,00				50,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	50,00	

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées	(mois)			8,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017										
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015										
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014										
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative				
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées											

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	150,00	0,00	0,00	38,00			0,25					
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00								
	Total général des participants					0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	38,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			La phase de déploiement des prises n'a pas encore débutée
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			90 151,00			La phase de déploiement des prises n'a pas encore débutée

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	%	Moins développées	0,00	2013	90,00	49,90		Les données de 2016 sont du deuxième trimestre 2016, le nombre de foyers augmente, les opérateurs privés ayant effectué des travaux dans les zones denses.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	49,90		49,90		49,90		42,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	0,00	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			3,00			
S	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			7,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux	1,00			0,00					
S	IS04	E-services nouveaux	3,00			2,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter l'offre de services numériques publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS03	Augmentation de l'offre de téléseuices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	téléseuices	Moins développées	5,00	2014	20,00	5,00		Données non disponibles en 2015, 2016 et 2017. La donnée initiale est extraite d'une étude sur la filière numérique, la nouvelle étude sur la filière du numérique ne comporte pas cette donnée. Ce n'est pas une donnée annuelle.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléseuices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	5,00		5,00		5,00		5,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléseuices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	5,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			12,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			1,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.1 - Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données pas encore disponibles
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	%	Moins développées	57,00	2011	65,00			données pas encore disponibles, nécessite le lancement d'une étude

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises								
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises		
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine		

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			315,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			414,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			62,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			97,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			250,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			0,00			Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			0,00			Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			43 235 588,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			97 306 594,00			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette de l'axe 3 n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	274,00		274,00	23,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	349,00		349,00	100,00			30,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	38,00		38,00	23,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	76,00		76,00	55,00			30,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		0,00	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		0,00	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	228,00		236,00	100,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	273,00		273,00	100,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	18 678 802,00			11 821 598,27			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	57 524 809,00			54 702 093,03			31 549 533,92		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	18 678 802,00			11 821 598,27			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	57 524 809,00			54 702 093,03			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	140 108,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.2 - Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données non disponible pour 2015, la dernière valeur date de 2011

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises		0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	2,20			3,94			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	2,20			5,13			La valeur de 0,58MW obtenue tient compte du facteur de charge (14,7% pour l'énergie photovoltaïque) à multiplier par la puissance produite.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			12 289,19			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			25 776,90			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,59			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,59			0,58			0,11		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 289,19			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 289,19			4 596,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	%	Moins développées	5,00	2012	10,00	24,20		Entre 2017 et 2019, le taux des énergies renouvelables dans la production électrique a augmenté de 18.3 points de pourcentage. C'est la plus forte augmentation depuis le développement des filières renouvelables sur le territoire martiniquais. Cette performance est essentiellement liée à la production électrique d'origine biomasse combustible d'origine renouvelable et du développement des filières éolienne et solaire photovoltaïque sur le territoire.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	10,90		5,90		6,25		6,30	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	6,30	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations	
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	0,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	0,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	200,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	200,00			2 122,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00	
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00	
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00	
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00	

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
--------	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.2 - Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés, et les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	%	Moins développées	29,00	2010	38,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics		

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00						Donnée non disponible en 2015
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00						Donnée non disponible en 2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5.1 - Réduire les coûts d'accès à Internet

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs/mois	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	115,00	2013	30,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins			0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			149,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			181,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			80,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			91,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			24 099 991,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			52 409 165,77			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	159,00			75,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	181,00			78,00			78,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	80,00			75,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	91,00			78,00			78,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	19 031 053,25			15 398 672,17					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	35 349 382,95			29 953 409,48			20 928 897,47		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 638 624,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	57,00	2011	60,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises		0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			2 800,00			
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			11 380,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	2 800,00			0,00					
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	3 730,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	% habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10,00	2013	40,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte			0,00				0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées	Tonne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	20 000,00						
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées	Tonne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	20 000,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées									
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées						
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées						

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	5.5 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques des algues sargasses

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS52	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)	H2S	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	270,00	2018	135,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS52	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS52	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)		

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			Les travaux sont en cours
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	30 100,00			100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	30 100,00			30 100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	Kg/hab./an	Moins développées	17,70	2011	24,00			Données non disponibles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation		0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		0,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		6 450,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00				
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00				
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00				
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	5 000,00			5 000,00				

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS18	Capacités de stockage	m3	Moins développées	162 752,00	2014	205 000,00	162 752,00		données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	162 752,00		162 752,00				0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	162 752,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	zones	Moins développées	35,00	2014	40,00			La méthode de calcul de calcul de la qualité de baignade a changé.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité			47,00		41,00		43,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité		41,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			5,00			
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			1 385,00			La mise en oeuvre de barrage pour la protection de l'échouage des sargasses permet de protéger des grandes surfaces côtières

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	5,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00	0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	sites naturels et culturels	Moins développées	1,00	2014	3,00	5,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur			2,00				0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			55,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devraient être constaté en 2018
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			100,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devraient être constaté en 2018
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	42,00			0,00					
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	100,00			0,00					
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00			0,00					
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	100,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux
Objectif spécifique	7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS22	Nombre de passagers accueillis	Passagers	Moins développées	1 640 000,00	2012	2 139 000,00	2 046 360,00		En 2019, le trafic aérien affiche des résultats très satisfaisants bien que contrastés. Le trafic de passagers global progresse de 3,4 % avec 2 046 360 passagers accueillis sur la plateforme aéroportuaire, et ce en dépit d'un recul des mouvements d'avions commerciaux de 3 %.
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	Equivalent vingt pieds-EVP	Moins développées	15 000,00	2012	45 000,00	30 000,00		Le trafic de conteneurs totalise 178 277 Equivalent Vingt Pieds (EVP), soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2018.  Ce nouveau chiffre historique a été atteint malgré un transbordement en retrait de 5 % et un total de conteneurs pleins également en léger retrait (- 500 EVP). C'est la forte progression du nombre de conteneurs vides (+ 12 %) qui explique cette croissance.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	1 895 314,00		1 947 000,00		1 865 000,00		1 697 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	31 000,00		20 000,00		10 000,00		17 000,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	1 685 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	36 000,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00						Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00						Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00						Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00						Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	voyages	Moins développées	800 000,00	2014	2 062 000,00			la mise en circulation du TCSP est effective au 13 août 2018

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	352 901,00							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)		

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3 - Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS27	Augmentation du fret maritime	tonnes	Moins développées	38 000,00		150 000,00			Les données disponibles sont supérieures aux données annoncées

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime			2 994 522,00		3 133 115,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime		0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						47,00	19,00	28,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						67,00	29,00	38,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						120,00	50,00	70,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						70,00	34,00	36,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	2 558,00			70,00	34,00	36,00	0,03			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						45,00	12,00	33,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						80,00	41,00	39,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						2,00	1,00	1,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						11,00	3,00	8,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	19,00	24,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	19,00	30,00	10,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	9,00	26,00	37,00	38,00	4,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	24,00	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	24,00	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	5,00	17,00	7,00	12,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	7,00	5,00	33,00	31,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	1,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				741,00	327,00	414,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				204,00	119,00	85,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				103,00	41,00	62,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				99,00	39,00	60,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				6,00	2,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	8 770,00	4 210,00	4 561,00	766,00	332,00	434,00	0,09	0,08	0,10	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				239,00	136,00	103,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				522,00	195,00	327,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				77,00	28,00	49,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				11,00	3,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				11,00	5,00	6,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				148,00	34,00	114,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				14,00	2,00	12,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				406,00	177,00	229,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					850,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	260,00	105,00	155,00	96,00	54,00	42,00	385,00	168,00	217,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	5,00	3,00	2,00	37,00	20,00	17,00	162,00	96,00	66,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	24,00	9,00	15,00	71,00	30,00	41,00	8,00	2,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	24,00	9,00	15,00	71,00	30,00	41,00	4,00	0,00	4,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	2,00	4,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	263,00	107,00	156,00	149,00	76,00	73,00	354,00	149,00	205,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	94,00	35,00	59,00	49,00	32,00	17,00	96,00	69,00	27,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	169,00	69,00	100,00	107,00	50,00	57,00	246,00	76,00	170,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	15,00	4,00	11,00	10,00	2,00	8,00	52,00	22,00	30,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	5,00	2,00	3,00	2,00	1,00	1,00	4,00	0,00	4,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	6,00	4,00	2,00	2,00	0,00	2,00	3,00	1,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	72,00	12,00	60,00	21,00	4,00	17,00	55,00	18,00	37,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	3,00	2,00	1,00	10,00	0,00	10,00	1,00	0,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	154,00	59,00	95,00	73,00	38,00	35,00	179,00	80,00	99,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		284,00			167,00			399,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
Total général des participants						0,00		

Non valide

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 859,50			197,00	86,00	111,00	0,07			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	903,00			72,00	28,00	44,00	0,08			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	508,69			60,00	23,00	37,00	0,12			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	714,88			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	225,75			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						27,00	7,00	20,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						23,00	8,00	15,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						22,00	8,00	14,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Nombre	602,00			1,00	0,00	1,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						4,00	1,00	3,00				0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	86,00	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	28,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	23,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		7,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		8,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		8,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					277,00	112,00	165,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					93,00	38,00	55,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					93,00	38,00	55,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					343,00	141,00	202,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					105,00	47,00	58,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					229,00	92,00	137,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					22,00	5,00	17,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					5,00	2,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					6,00	4,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					80,00	12,00	68,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					4,00	2,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					190,00	73,00	117,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					371,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		250,00	100,00	150,00	27,00	12,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		22,00	8,00	14,00	71,00	30,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		22,00	8,00	14,00	71,00	30,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		254,00	103,00	151,00	89,00	38,00	51,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		82,00	33,00	49,00	23,00	14,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		162,00	65,00	97,00	67,00	27,00	40,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		14,00	4,00	10,00	8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		5,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		4,00	2,00	2,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		70,00	11,00	59,00	10,00	1,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		3,00	1,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		150,00	57,00	93,00	40,00	16,00	24,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		272,00			99,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019			
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		participants	602,00			350,00	145,00	205,00	0,58						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		350,00	145,00	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						6,00	1,00	5,00				0,00	4,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						25,00	11,00	14,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						377,00	163,00	214,00				4,00	23,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						217,00	90,00	127,00				1,00	3,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						178,00	57,00	121,00				0,00	13,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						150,00	73,00	77,00				1,00	8,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 493,00			142,00	73,00	69,00	0,06			1,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						80,00	26,00	54,00				0,00	1,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						15,00	5,00	10,00				0,00	4,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						67,00	35,00	32,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	6,00	5,00	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	60,00	22,00	78,00	137,00	21,00	32,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	55,00	71,00	17,00	40,00	17,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	36,00	45,00	17,00	59,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	34,00	16,00	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	34,00	16,00	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	2,00	0,00	0,00	25,00	51,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	7,00	10,00	14,00	20,00	14,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019								
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Nombre (emploi)	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	384,00			0,59			225,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			225,00	0,00	0,00	225,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 493,00	0,00	0,00	348,00	162,00	186,00	0,14			22,00	10,00	12,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				316,00	147,00	169,00				14,00	5,00	9,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				30,00	4,00	26,00				8,00	2,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				127,00	55,00	72,00				5,00	3,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				50,00	22,00	28,00				9,00	4,00	5,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				28,00	15,00	13,00				4,00	1,00	3,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				16,00	10,00	6,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				56,00	27,00	29,00				2,00	2,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				294,00	143,00	151,00				20,00	11,00	9,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				140,00	52,00	88,00				13,00	9,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				7,00	3,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				13,00	6,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				273,00	123,00	150,00				5,00	0,00	5,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				172,00	73,00	99,00				10,00	3,00	7,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					472,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	30,00	1,00	29,00	87,00	42,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	24,00	1,00	23,00	87,00	42,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	22,00	2,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	48,00	24,00	24,00	15,00	10,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	15,00	2,00	13,00	8,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	4,00	2,00	2,00	6,00	4,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	4,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	6,00	1,00	5,00	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	65,00	17,00	48,00	79,00	45,00	34,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	29,00	9,00	20,00	19,00	5,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	4,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	32,00	3,00	29,00	64,00	35,00	29,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	28,00	6,00	22,00	45,00	18,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		100,00			102,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	209,00	109,00	100,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	191,00	99,00	92,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	59,00	18,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	18,00	12,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	44,00	22,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	130,00	70,00	60,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	79,00	29,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	8,00	5,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	172,00	85,00	87,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	89,00	46,00	43,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		270,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00						Indicateur remplacé pas IS50
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00						Indicateur remplacé pas IS50
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	Moins développées	10,00			0,00			
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	Moins développées	10,00			7,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00		
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus									
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus						
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus						

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS32	Nombre de touristes accueillis	Touristes	Moins développées	600 000,00	2011	800 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis			1 041 139,00		878 860,00		789 456,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis	0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	4 500,00			100,00			Les travaux sont en cours, il y a une incohérence dans l'encodage de l'indicateur, il devrait avoir un indicateur d'étape pour la valeur intermédiaire qui devrait être à 100%
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	4 500,00			4 228,00			Le projet programmé permet de doubler l'objectif à 2023, le porteur de projet souhaite proposer des superficie de chambre, et autres pièce de l'EHPAD plus grande que celle généralement observé sur le territoire.
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			2,00			
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			4,00			Les travaux sont en cours pour les deux équipements sélectionnés, l'achèvement est prévu pour 2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	100,00			0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	4 428,00			4 428,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	2,00			0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	3,00			2,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	Nombre de lits	Moins développées	1 227,00	2012	1 300,00			Données non disponibles pour 2014, 2016 et 2017

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées			0,00		0,00		1 352,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	nombre de places	Moins développées	3 208,00	2010	3 300,00			Données non disponible pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation		0,00

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00						C'est un indicateur annuel.
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00						C'est un indicateur annuel.
F	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00						
S	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00						
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00						
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00						
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00						
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	285,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	285,00			290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	12,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	12,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	15,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	15,00			15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	40,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	40,00			40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		Réunion	290,00			204,00			0,70					
IS44	Nombre de journées de formation		Journée	56,00			24,00	4,00	6,00	0,43					
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		Agent	15,00			20,00	6,00	4,00	1,33					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		Agent	40,00			28,00	4,00	24,00	0,70					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		60,00			49,00			45,00			50,00					
IS44	Nombre de journées de formation		9,00			5,00			5,00	2,00	3,00	5,00	2,00	3,00			
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		5,00	3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00			5,00					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00			

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

Non validé

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	46,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	2 089 645,00					
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 082,00	436,00	646,00	11,00	2,00	9,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	14 657 588,00					
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	13 886 532,00					
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées						
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	38,00					
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 199 271,00					
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées						
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées						
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	76 122 268,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées						
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	17 316 539,00					
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population						
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	90 715 197,00					
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	47 646 841,00					
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées						
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	34 787 717,00					
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées						
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	816,00	354,00	462,00	9,00	4,00	5,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	6 171 302,00					
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ	Moins développées	1 914 305,00					
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ	Moins développées	350,00	145,00	205,00			
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	2 737 099,00					
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées						
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 525 760,00					
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées						
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées						
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées						

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	45,00	1,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	673 309,40	138 716,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 071,00	697,00	529,00	
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	9 030 679,56	4 367 723,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 179 866,90	11 590 050,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 360,00	3 533,00		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	38,00	0,00	0,00	
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 454 128,63	0,00		
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées				
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	274,00			
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	50 635 181,07	15 079 743,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,59	0,00		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	16 373 114,83	0,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
						population				
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 345 524,93	24 487 250,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	15 060,00	0,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	26 796 051,50	0,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	42,00	0,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	807,00	529,00	372,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	4 753 940,86	2 911 152,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		2 410 680,71	916 107,00		
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		350,00	0,00	0,00	
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 034 483,03	132 430,00		
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées				
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	4 506 280,65	268 343,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10,00	0,00		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100,00	0,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2,00	1,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	FEDER	Moins développées		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	56,00	0,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	Moins développées		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	18,00	0,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ			
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		0,00	0,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	FEDER	Moins développées	7			50,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 000 000,00			18 754 000,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 000			3 766,00		
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 355 497,00			51 325 718,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	6 329 475,00			22 500 000,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 000			9 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	75			150,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	963 422,00			5 155 150,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0			103 000,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 242 289			116 651 828,00		
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées	1					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	150			770,00		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	56 429 385,00			219 000 000,00		
4	O	CO30	Energies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,5			2,20		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	15 600 000			79 504 064,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100			250,00		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	51 000 000			218 542 408,00		
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 400 360,00			119 350 000,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	10000			30 000,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	20 000 000,00			126 108 000,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	45,00			100,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	2 000	960	1040	8 770,00	4 210,00	4 561,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 837 972,00			43 533 493,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		1 143 156,00			10 031 055,00		
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		400	185	215	602,00	281,00	321,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 437 819			29 817 588,00		
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées	4			10,00		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 236 250,00			40 824 750,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			4 500,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2			5,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	20 000 000,00	55,00%	10 694 266,00	53,47%	8 323 559,00	2 089 645,00	10,45%	21
10(1)	FSE	Moins développées	Total	47 700 000,00	67,30%	33 269 238,00	69,75%	32 178 061,00	14 657 588,00	30,73%	35
10(2)	FEDER	Moins développées	Total	15 935 000,00	50,20%	14 629 510,00	91,81%	14 629 510,00	13 886 532,00	87,14%	3
11	FSE	Moins développées	Total	5 500 000,00	72,73%	4 075 904,00	74,11%	4 075 904,00	0,00	0,00%	3
2	FEDER	Moins développées	Total	116 651 828,00	33,43%	113 297 178,00	97,12%	112 813 032,00	5 199 271,00	4,46%	8
3	FEDER	Moins développées	Total	219 000 000,00	47,35%	208 889 732,00	95,38%	121 209 686,00	76 122 268,00	34,76%	113
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Moins développées	Total	71 700 000,00	52,30%	72 369 307,00	100,93%	41 430 298,00	17 316 539,00	24,15%	7
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	218 542 408,00	42,62%	159 703 640,00	73,08%	111 077 017,00	90 715 197,00	41,51%	320
6	FEDER	Moins développées	Total	119 350 000,00	45,75%	74 836 702,00	62,70%	73 411 982,00	47 646 841,00	39,92%	17
7	FEDER	Moins développées	Total	126 108 000,00	34,89%	113 158 000,00	89,73%	76 300 000,00	34 787 717,00	27,59%	2
8 (1)	FSE	Moins développées	Total	46 450 046,00	65,49%	16 706 881,00	35,97%	16 144 783,00	6 171 302,00	13,29%	21
8 (1)	IEJ		Total	10 031 055,00	75,39%	6 663 390,00	66,43%	6 663 390,00	1 914 305,00	19,08%	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	Total	31 800 000,00	54,09%	14 621 546,00	45,98%	14 621 546,00	2 737 099,00	8,61%	10
9	FEDER	Moins développées	Total	43 500 000,00	44,14%	24 326 781,00	55,92%	18 715 979,00	5 525 760,00	12,70%	5
12	FEDER	Moins développées	Total	23 509 114,00	75,54%	20 596 751,00	87,61%	20 573 193,00	7 313 253,00	31,11%	3
13	FSE	Moins développées	Total	3 938 478,00	77,15%	3 307 580,00	83,98%	3 307 580,00	1 229 924,00	31,23%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>787 553 942,00</b>	<b>44,69%</b>	<b>667 419 773,00</b>	<b>84,75%</b>	<b>502 028 785,00</b>	<b>212 624 925,00</b>	<b>27,00%</b>	<b>189</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>218 542 408,00</b>	<b>42,62%</b>	<b>159 703 640,00</b>	<b>73,08%</b>	<b>111 077 017,00</b>	<b>90 715 197,00</b>	<b>41,51%</b>	<b>320</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>103 588 524,00</b>	<b>67,15%</b>	<b>57 359 603,00</b>	<b>55,37%</b>	<b>55 706 328,00</b>	<b>22 058 814,00</b>	<b>21,29%</b>	<b>61</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>10 031 055,00</b>	<b>75,39%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>66,43%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>1 914 305,00</b>	<b>19,08%</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>				<b>1 119 715 929,00</b>	<b>46,64%</b>	<b>891 146 406,00</b>	<b>79,59%</b>	<b>675 475 520,00</b>	<b>327 313 241,00</b>	<b>29,23%</b>	<b>571</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR92	10 694 266,00	8 323 559,00	2 089 645,00	21
2	FEDER	Moins développées	047	01	01	07	02		13	FR92	108 351 829,00	108 351 829,00	3 324 897,00	1
2	FEDER	Moins développées	048	01	01	07	02		18	FR92	2 900 529,00	2 900 529,00	1 240 771,00	3
2	FEDER	Moins développées	078	01	01	07	02		18	FR92	482 390,00	482 390,00	633 603,00	1
2	FEDER	Moins développées	080	01	01	07	02		18	FR92	274 854,00	274 854,00	0,00	2
2	FEDER	Moins développées	081	01	01	07	02		20	FR92	1 075 879,00	803 430,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR92	111 937 027,00	56 178 217,00	66 788 780,00	61
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR92	25 380 000,00	22 980 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	04	07	07	03		16	FR92	3 810 000,00	3 660 000,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	004	01	07	07	03		13	FR92	3 716 422,00	1 726 275,00	814 608,00	9
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		18	FR92	4 997 813,00	4 997 813,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR92	59 048 470,00	31 667 381,00	8 518 880,00	39
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	001	01	07	07	03		07	FR92	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR92	72 369 307,00	41 430 298,00	17 316 539,00	7
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	088	01	07	07	05		22	FR92	76 196 653,00	75 231 827,00	45 929 791,00	7
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	099	01	07	07	03		07	FR92	83 506 987,00	35 845 190,00	44 785 406,00	313
6	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		11	FR92	47 342 198,00	45 940 231,00	35 452 113,00	3
6	FEDER	Moins développées	022	01	07	07	06		11	FR92	8 895 118,00	8 895 118,00	6 594 665,00	2
6	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		15	FR92	7 007 827,00	6 985 074,00	2 414 363,00	7
6	FEDER	Moins développées	092	01	07	07	06		15	FR92	11 591 559,00	11 591 559,00	3 185 700,00	5
7	FEDER	Moins développées	038	01	07	07	07		12	FR92	63 158 000,00	26 300 000,00	34 787 717,00	1
7	FEDER	Moins développées	040	01	07	07	07		12	FR92	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	1
8 (1)	FSE	Moins développées	103	01	07	07	01, 08, 08, 08, 08, 08, 08		24	FR92	10 956 877,00	10 909 589,00	4 256 997,00	6
8 (1)	FSE	Moins développées	104	01	07	07	01, 08, 08, 08, 08, 08, 08		24	FR92	5 750 004,00	5 235 194,00	1 914 305,00	15
8 (1)	IEJ		103	01	07	07			21	FR92	6 663 390,00	6 663 390,00	1 914 305,00	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	08		15	FR92	14 621 546,00	14 621 546,00	2 737 099,00	10
9	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR92	13 077 509,00	7 646 187,00	1 616 673,00	1
9	FEDER	Moins développées	095	01	07	07	09		21	FR92	11 249 272,00	11 069 792,00	3 909 087,00	4
10(1)	FSE	Moins développées	117	01	07	07	01, 03, 07, 08, 08, 08, 08		24	FR92	33 269 238,00	32 178 061,00	14 657 588,00	35
10(2)	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR92	14 629 510,00	14 629 510,00	13 886 532,00	3
11	FSE	Moins développées	119	01	07	07	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		18	FR92	4 075 904,00	4 075 904,00	0,00	3
12	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR92	20 596 751,00	20 573 193,00	7 313 253,00	3
13	FSE	Moins développées	121	01	07	07	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		18	FR920	3 307 580,00	3 307 580,00	1 229 924,00	2

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10(1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10(2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	13	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 (1)	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8 (2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Non validé

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
8 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation vise à démontrer l'impact de la politique mise en œuvre des programmes.

Dans la génération de programmes 2014-2020, la Commission européenne a affirmé deux principes, à la fois stratégiques et méthodologiques : la concentration thématique et le **renforcement de la logique de résultats**.

Ces principes conduisent à focaliser l'attention sur la logique d'intervention du programme, qui doit garantir la mobilisation d'une masse financière critique sur les objectifs thématiques (OT) retenus et **afficher clairement les résultats attendus du programme**.

Aussi, la réussite des programmes 2014-2020 a été, en 2019, et sera directement analysée à l'aune des réalisations et résultats obtenus en 2025. Dans ce cadre, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations d'impact représentent une part fondamentale du cycle de programmation.

##### 1. Travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2019

- La consolidation des indicateurs pour les RAMO 2019: L'ensemble des indicateurs de PO FEDER-FSE, de l'axe 3 du FSE inclusion, et du PDRM ont été analysés et consolidés pour le RAMO 2019. La mise en œuvre des nouvelles règles de comptabilisation des indicateurs introduites dans la réglementation OMNIBUS, ont permis de comptabiliser les réalisations du 31 décembre 2018, mais pris en compte par l'AG en 2019, cette exercice s'est terminé lors du dernier appel de fond en mai 2019.
- La mise en place d'un système de collecte des données consolidé : identification des différentes sources de données internes (tableau de bord, synergie, Osiris...). La CTM a fait le choix d'avoir un outil permettant d'agglomérer ces données et fournir les tableaux de bord nécessaires au pilotage, c'est le logiciel VIZIAPROG de l'éditeur EDATER qui a été retenu. Les travaux de déploiement sont terminés et l'outil est disponible depuis fin décembre 2018 pour le suivi des participants, et depuis janvier 2019 pour le suivi des résultats.
- Le Comité Régional Evaluation et de la Performance Inter fonds (CREPI): Cette instance a pour objectif de faire un point sur les travaux d'évaluation, sur la réalisation des RAMO, sur la mise en œuvre des plans, et la préparation des corrections des indicateurs et objectifs des FESI. Le CREPI s'est réuni le 3 mai 2019 pour faire le point sur les RAMO 2019, la performance des programmes et valider le cahier des charges d'évaluation de la mise en œuvre des fonds.

Conformément à la décision prise au CREPI n°2, l'évaluation E18 sur la mise en œuvre des fonds sera lancée fin 2019, les procédures administratives avant publication des marchés ayant débutées 2018, ont nécessité d'être revu pour répondre aux nouvelles exigences de la commande publique.

Le marché sur la mise en œuvre des fonds comportera plusieurs lots permettant de réaliser les évaluations

du FEADER :

- E19 Etude sur la qualité des indicateurs,
- E21 Evaluation des mesures de la programmation 2014-2020 insuffisamment mobilisés en vue d'une révision à mi-parcours,
- E22 Evaluation de la connaissance du programme par les bénéficiaires,
- E23 Evaluation de la clarté du circuit de programmation et délais observés,
- E24 Evaluation de l'adéquation de ressources humaines allouées à la gestion du PDR.

Les résultats des études seront disponibles et présentés au CSI du mois de juin.

L'étude d'évaluation de la mise en œuvre des fonds couvre l'ensemble de fonds mise en œuvre sur la Martinique : FEDER-FSE/IEJ, FSE Etat, FEADER, FEAMP.

Le pilotage de cette étude est assuré par un COPIL composé du Président de l'exécutif de la CTM et par le Préfet et leurs représentants.

Et un COTECH comprenant les membres du CREPI.

Pour accélérer la mise en œuvre du plan d'évaluation, l'élaboration d'un accord cadre a été acté simplifiant ainsi les procédures de consultation et sanctuarisant les budgets. La consultation sera effective fin décembre.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Collectivité Territoriale de Martinique par délibération n° 17-244-1 du 26 juin 2017 a validé la modification « Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion » (APPI) en projet « ATOUT INCLUSION », lequel s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ) portée par le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020. La durée de ce dispositif est de 11 mois à compter de décembre 2017. Un avenant est venu prolonger la durée de ce dispositif qui a été clôturée le 30 juin 2019 suite à l'intégration des jeunes sortants nécessitant un accompagnement consolidé dans une dernière action permettant la prise en charge des obstacles figurant sur leur livret individuel conventionné avec le POLE EMPLOI.

### • **Objectif du dispositif**

L'objectif du dispositif « atout inclusion » visait l'accompagner individuellement 400 jeunes, âgés de 18 à 24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études et ni en formation, afin qu'ils puissent acquérir des compétences sociales et professionnelles permettant de favoriser l'accès à l'emploi à la formation ou au retour aux études.

Le dispositif s'articule autour de trois phases :

Une première phase de préparation en centre. Trois centres ont reçu les jeunes à cet effet. AECD, AGE, GRETA.

Une seconde phase d'immersions en entreprise et d'une rémunération.

Une troisième phase d'évaluation.

Il convient de préciser que la rémunération attribuée pour les jeunes bénéficiaires de ce dispositif était fixée de 310 à 339 €.

### • **Déroulement du dispositif.**

Cette formation s'est déroulée en trois phases :

- Une phase d'intégration
- Une phase d'immersion en entreprises
- Une phase d'évaluation

**La phase d'intégration**

Cette phase a été l'occasion d'identifier les projets professionnels des stagiaires, de cerner leurs types de personnalités à partir de tests psychotechniques, de préparer leur immersion en entreprises.

C'est au cours de cette phase que les stagiaires ont recherchés leurs entreprises d'accueil.

AGES a organisé en collaboration avec la CGPME une présentation du dispositif ATI et mis en place de « job dating ». Ainsi 17% des stagiaires se sont retrouvés en stage et 83% en immersion.

### **La phase d'immersion**

Lors de la période d'immersion, les stagiaires ont travaillé dans les secteurs suivants :

- Commercial
- Administratif
- Transport et logistique
- BTP
- Restauration
- Tourisme
- Services aux personnes.

Les emplois occupés sont très variés compte tenu des différents secteurs d'activité. On peut retenir principalement les métiers suivants :

- Vendeurs
- Employé polyvalent de commerce
- Employé administratif
- Assistant de gestion
- Chauffeur
- Serveur
- Cuisinier
- Assistant vétérinaire
- Auxiliaire de vie en EPAHD
- Agent d'escale

## 6 **PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

### **Axe 2**

Aucun dossier n'a été programmé sur cette sous mesure en 2019. On constate un faible nombre de dossiers en stocks. Les bénéficiaires sont les porteurs publics et les associations qui n'ont pas les capacités pour réaliser les opérations (Baisse des dotations de l'Etat.....)

Une rencontre avec BPI a été réalisée pour étudier les possibilités offertes aux collectivités

### **Axe 3**

Concernant la sous-mesure 324, les projets hôteliers, priorité de programmation du PO, sont peu nombreux. En effet, la situation financière des grands établissements hôteliers classiques ne leur permet pas d'être éligible au FEDER. Seule la petite hôtellerie propose des projets de rénovation éligibles. On peut cependant observer qu'un dossier de création hôtelière a été déposé pour un montant de 4,57 M€ (MQ 0022499 2JP hotel).

En matière d'hébergements touristiques, on observe une sur représentation des meublés de tourisme sur cette sous-mesure.

Sur la mesure 324 et 322, il faut signaler certaines opérations dormantes dont la réalisation est menacée du fait de difficultés à accéder à des ressources financières alors que leurs plans de financement étaient stabilisés ou encore de difficultés juridiques. Pour faire face à ce risque, le Service instructeur a fait le choix de programmer et certifier en priorité des opérations sûres tant par le volume financier que par le niveau de réalisation lors de la programmation.

Les Services instructeurs sont en relation permanente avec les bénéficiaires pour assurer le suivi des opérations programmées au travers des entretiens de gestion réguliers et des contacts personnalisés. Les agents assurent à la fois la programmation et la certification. Afin de soulager les services du pôle FEDER-FSE, une décision a été prise d'externaliser le contrôle des dépenses. Le cabinet Equidisto a démarré sa mission en Mars 2019 pour les dossiers du FEDER hors axe 5. Le cabinet a subi de fortes difficultés qui ont conduit à la cessation d'activité et la reprise par ses salariés de son fonds de commerce en novembre 2019. Cependant, compte tenu de la qualité des dossiers sous traités, une décision a été prise de poursuivre le marché avec les repreneurs.

Les dossiers relevant de la mesures 5.2 ont été sous traitées au cabinet SIRIUS dont les missions ont été résiliées compte tenu de la moindre qualité du travail rendu. Les agents instructeurs ont donc assuré la totalité de la certification.

### **Axe 7**

Le projet du grand port maritime de la Martinique (GPMLM), Extension quai principal de la pointe de grives d'un montant initial de 42M€ ne sera pas réalisé comme indiqué dans le rapport d'instruction. En effet le GPMLM n'a pas obtenu l'autorisation de l'ETAT pour d'effectuer des mesures compensatoires à la destruction des coraux. Le GPMLM transmettra à l'autorité de gestion une demande de modification du projet.

Le projet Modernisation et extension des installations de l'aéroport Martinique Aimé Césaire porté par la SAMAC a été arrêté car le titulaire du marché d'extension est en liquidation. Le porteur de projet doit relancer les marchés afin de trouver un nouveau prestataire. Ce projet d'un montant total de 63 158 000€ pour une part FEDER de 19M€ a fait l'objet d'une remontée des dépenses de 34 787 716.64€.

### **Axe 8(1)**

L'ensemble du territoire Nord, Centre, Sud a été impacté par la réalisation de des actions au titre de l'axe 8(1).

La mobilisation des jeunes, non NEETS, demeure cependant un des freins à la mise en œuvre de cet axe. D'où le niveau de programmation de la sous-mesure 8.1.1. Un appel à projets ciblé, ainsi que des mesures spécifiques au public permettront une redynamisation de cette sous-mesure.

Les entretiens systématiques réalisés lors des visites sur place avec les participants des opérations constituent une mesure pédagogique participant à l'information, la mobilisation et au maintien, de ces jeunes.

Beaucoup des jeunes ne parviennent pas jusqu'au bout des actions de formations, car ils sont éloignés du système scolaire. Les opérations dites « académiques » avec un temps de présence sur place, ne conviennent plus au NEETS.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

Non validé

## 7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	SAS Capital-Investissement
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non

9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	

14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier,</b>	

<b>ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public</b>

	<i>aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b><i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i></b>	<b><i>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Très haut débit (TIC)	2019FR16RFMP001	Approuvé	148 364 053,00	67 950 736,27	2018, T4	14 juin 2019	2017, T4	2022, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Construction	<input type="checkbox"/> Les études d'avant-projet sont terminées sur 14 communes de la Martinique (Lamentin, Sainte Luce, Lorrain, Marigot, Trois-Ilets, Case-Pilote, Ducos, Gros Morne, Rivière Pilote, Saint Esprit, Trinité, Anses d'Arlet, Saint-Pierre et Sainte-Marie). <input type="checkbox"/> Les études projets sont terminées sur les communes de Case Pilote, des trois Ilets, du Lorrain, du Marigot, du Lamentin et de Sainte Luce. <input type="checkbox"/> Les travaux sont presque achevés sur la commune de Case Pilote (85%) et sont en cours sur les communes des Trois-Ilets (63%), du Lorrain (50%), du Marigot (50%), du Lamentin (25%) et de Sainte Luce (25%).	12 juin 2017	La CAO du 8/04/2016 a attribué le marché au groupement ORANGE/CONSTRUCTEL. Cette attribution a été rendue publique lors de la séance plénière du 19/05/2017. Le marché a été notifié le 12/06/2017.

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Une remonté de dépenses de 3 607 513,06€ a été réalisée en juillet 2019. Elle a fait l'objet d'un contrôle de certification, les dépenses seront comptabilisées en 2020.

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non validé

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

## PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE  
[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
-----------------	-----------------------------------

--

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
-----------------	--

--

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

--

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
-----------------	--------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
-----------------	--

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
10(1)	22 207 771,37	64,82%
4	36 808 549,72	91,03%
6	1 282 370,69	2,35%
7	6 978 145,72	15,86%
8 (1)	10 940 891,74	30,33%
<b>Total</b>	<b>78 217 729,24</b>	<b>14,98%</b>

## 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

Non validé

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Non validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

Non validé

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Non validé

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

Non validé

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Non validé

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHERS 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Non validé

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre n'a pas pu être validée. Veuillez rectifier les erreurs.
Erreur	2.7	Erreurs au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.10) Grand total of participants >= CO01 + CO03 + CO05 /10(1).10iii.T2019. Échec des valeurs: 0,00 - 13,00
Erreur	2.7	Erreurs au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.10) Grand total of participants >= CO01 + CO03 + CO05 /8 (1).8iii.T2019. Échec des valeurs: 0,00 - 35,00
Erreur	2.7	Erreurs au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.5) CO01 + CO03 + CO05 >= CO09 + CO10 + CO11 /8 (1).8iii-ESF.L.2019.M. Échec des valeurs: 15,00 - 22,00
Erreur	2.31	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence: [CR01.11.11i-ESF.L, CR08.11.11i-ESF.L, CR03.11.11i-ESF.L, CR02.11.11i-ESF.L, CR09.11.11i-ESF.L, CR06.11.11i-ESF.L, CR04.11.11i-ESF.L, CR07.11.11i-ESF.L, CR05.11.11i-ESF.L]
Erreur	2.33	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO01-CO11, CO15-CO19): [CO03.11.11i-ESF.L, CO08.11.11i-ESF.L, CO10.11.11i-ESF.L, CO19.10(1).10iii-ESF.L, CO09.11.11i-ESF.L, CO07.11.11i-ESF.L, CO02.11.11i-ESF.L, CO06.11.11i-ESF.L, CO11.11.11i-ESF.L, CO15.11.11i-ESF.L, CO16.11.11i-ESF.L, CO05.11.11i-ESF.L, CO01.11.11i-ESF.L, CO17.11.11i-ESF.L, CO04.11.11i-ESF.L, CO18.11.11i-ESF.L, CO19.11.11i-ESF.L]
Erreur	2.34	Les valeurs totales dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO20-CO23): [CO21.11.11i-ESF.L, CO22.11.11i-ESF.L, CO23.11.11i-ESF.L, CO20.11.11i-ESF.L]
Erreur	2.93	La colonne Total annuel pour les indicateurs de résultat qualitatifs du Tableau 2C avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Taux» et un «Indicateur de réalisation» sélectionné, ou avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Nombre», doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [8 (1).8iii-ESF.IS31].
Erreur	2.94.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 3A pour les indicateurs de réalisation doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [7.7c.ERDF.IS29, 7.7c.ERDF.IS28, 8 (2).8b.ERDF.IS50, 12.F.IS43, 5.2a.ERDF.IS10, 12.F.IS44, 12.S.IS43, 12.S.IS46, 8 (2).8b.ERDF.IS33, 7.7c.ERDF.IS28, 5.2a.ERDF.IS10, 12.S.IS45, 8 (2).8b.ERDF.IS50, 10(2).10a.ERDF.IS40, 12.F.IS45, 8 (2).8b.ERDF.IS33, 5.6c.ERDF.IS52, 10(2).10a.ERDF.IS41, 12.F.IS46, 12.S.IS44, 10(2).10a.ERDF.IS40, 7.7c.ERDF.IS29, 10(2).10a.ERDF.IS41, 5.6c.ERDF.IS52].
Erreur	2.96	La colonne Total annuel du tableau 4B pour les indicateurs de réalisation doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [8 (1).8ii-YEL.IS30, 13...IS45, 13...IS46, 13...IS43, 13...IS44].
Erreur	2.97.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 5 doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [8 (2).O.IS50, 6.O.IS17, 4.O.CO30, 3.O.CO01, 5.F.IF01, 10(2).O.IS40, 7.O.IS24, 9.IE1, 2.IE02, 9.O.IS36, 9.O.IS37, 5.O.CO01].
Avertissement	2.8.1	Erreurs au tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: (2.8.8) CO08 >= CR08 (8 (1).8iii-ESF.L.CW) Échec des valeurs: 6,00 - 10,00
Avertissement	2.10	Dans le tableau 8, seuls des axes prioritaires monofonds sont attendus. L'axe prioritaire 8 (1) relève de plusieurs Fonds.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 5.2, indicateur: IS05, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 5.2, indicateur: IS05, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2017 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.2, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 162 752,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2016 (10 000,00 < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.2, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2018 (352 901,00 < 800 000,00). Veuillez vérifier.





Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «SAS Capital-Investissement».
Avertissement	2.108	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Étant donné l'absence de date dans le rapport de l'année précédente également, une explication des retards pourrait se justifier. Instrument financier: SAS Capital-Investissement
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: SAS Capital-Investissement.

Non valide